

Les châteaux romands : le château de Bonmont

Autor(en): **Perret, David**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1923)**

Heft 25

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1923 pour **3 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.

ENTRE NOUS, VOISINE

BENTRE nous soit dit, Voisine, nous avons, passes-moi le terme, un fichu printemps !

Les cerises de juin ont rougi par miracle en certains vergers plus chauds que les nôtres, et les salades, fortes de l'habitude, ont pommé tant bien que mal sous la sempiternelle averse. Mais nous, les humains, les pauvres diables d'humains, éloignés de la chaleur des sèves par notre circulation, nous grelotons tant que nous pouvons. On interroge le ciel « sœur Ane, ma sœur Ane?... » Et la sœur Ane de répondre, à l'envers de l'autre : « Je ne vois que le vent qui se lève et les nuages qui s'avancent ! »

Nuages lourds de pluie, nuages gris qui dépassent le but et s'en viennent tomber en mélancolie jusque dans nos cœurs ! C'est cela, Voisine, qu'il ne faut pas leur permettre. La température du dehors, on n'y peut rien, mais celle de l'intérieur dépend de nous. Ne sommes-nous point assez fortes, en ce temps de progrès, pour supporter avec sérénité les sautes d'humeur du temps, pour ne pas les aggraver en en parlant tant que le jour dure et se laisser influencer par la grisaille du ciel ? Nous avons assez d'autres soucis sur les épaules pour ne pas nous charger encore de celui-ci, et nous ferions mieux de ne point perdre tant de paroles à déplorer l'état du ciel et de nous occuper, plutôt, à faire luire de notre mieux notre propre soleil... celui qui rayonne tout droit du cœur et que vous aussi, Voisine, pouvez faire briller malgré l'orage et malgré tout.

L'Effeuilleuse.

vayâ lo bon Dieu pertot et principalemeint dein lo vin. Po bin vo dere, l'avâi lô câdo on bocon à ressort. S'accordâve tant bin avoué lô régent po cossé, que bin soveint l'allâvant lô doû bâire on demi-pot à la vela, ma jamé pè Rebatta-Coucon. Desâi que cein n'arâi pas z'u bouna façon d'allâ dinse quartettâ ào cabaret dâo velâdzo. Et pu lo vin de pè lo « Vaudois » lequâve bin mi que clique de Rebatta-Coucon que l'êtâi âpro quemet la bise quand puffed et que fâ.dâi cramene. Mâ, hormi cliâio quartetta, l'êtâi on crâno hommo, d'à respectâ, quemet on tot bon menistre que l'êtâi.

S'appelâve Monsu Cabustrat.

Onna demeindze la vèprâ, vaitéé Monsu Cabustrat que monte su sa dzahire po fère son pridzo. Lâi avâi pardieu onna rapetassâie de dzein quand bin lo pridzo l'êtâi ào tâ. Et que cli dzo lo menistre l'a dèvezâ sein quequelhi et mimero ion, quand bin l'êtâi on bocon fliappi por cein que n'avâi rein droumâ de tota la né. Peinsâvo vâi, assebin : L'avâi faliu corre apri on tire-monde po sa fenna que l'atteindâi on valottet et lâi avâi pas z'u moian de cliôtre la mâiti d'on pelion.

Apri lo pridzo, devant la prêira, lo menistre

fâ tsantâ lo chômo ào régent, et pu sè site ein atteindéit que la musique l'ausse botsi... et pu, lo pouro mafi ! s'eindoo.

Quand lo régent l'a z'u fini de tsantâ ti lè coupliet, ie vâi que Monsu Cabustrat droumessâi adi. Adan, po ne pas lâi fère delâo, ie reinmode on outro chômo, cli que sè dit :

Réveillez-vous, peuple fidèle !

Ti lè coupliet lâi ant passâ, drâi avau. Lo menistre droumessâi adi. Lo régent eimpougne adan lo chômo ceint dize-nâo, hardi ! reti lè coupliet, lè quaranta, rique-raque, du cli que sè dit :

Heureux celui qui par un juste choix.

tant qu'ào derrâi que sè tsante :

Hélas ! je suis la brebis égarée,

Lo menistre droumessâi adi. L'êtâi l'hâora d'allâ ariâ ! Adan lo régent sè décide à montâ lè z'ègrâ de la dzahire. Tire Monsu Cabustrat pè sè mandze et lâi dit ein lo trevougneint :

— Monsu lo menistre, on a fini !

Lo menistre àovre la mâiti d'on get et lâi répond :

— Eh bin ! refiè po on demi-pot !

Marc à Louis du Conteur.

LES CHATEAUX ROMANDS



LE CHATEAU DE BONMONT

ANCIEN monastère, c'est aujourd'hui une propriété particulière, près de Cheserex, au pied des grandes forêts du Jura.

Cette maison dut sa fondation au réveil religieux, provoqué dans la Transjurane par l'apostolat de St Bernard, abbé de Clairvaux, au commencement du douzième siècle.

Les savants ont été longtemps dans l'erreur au sujet des vrais fondateurs de Bonmont. Le baron de Gingins croit pouvoir attribuer cette fondation aux sires de Divonne. Vers 1120, le chef de cette illustre maison étant mort, laissant son épouse Helvide, avec deux fils. Ceux-ci, selon les idées du temps, auraient érigé un monastère, témoignage de leur piété et vénération à la mémoire du chef disparu. Il appelèrent à leur aide une colonie de moines de Clairvaux, conduite par un compagnon de St Bernard et qui fut leur premier abbé.

D'après Maxime Reymond, le nom du fondateur reste cependant inconnu, car ce nom ne figure dans aucun acte, par contre, les donations des sires de Divonne font supposer qu'ils eurent une part prépondérante à la fondation de ce monastère.

D'autres bienfaiteurs ne tardèrent pas à se joindre à ceux-ci, car à la fin du douzième siècle, l'abbaye de Bonmont possédait des biens dans presque toutes les localités du pied du Jura, et jusqu'à un moulin à Genève.

Le couvent de Bonmont a compté jusqu'à vingt religieux; la règle y était fort sévère. On possède encore un monument exceptionnel de la culture intellectuelle des moines de Bonmont, à cette époque. C'est un psautier sur vélin, qui se trouve actuellement à la bibliothèque publique de Besançon. Il est orné de peintures exécutées moitié au trait avec des encres de quatre couleurs, moitié en miniatures à la gouache, avec figures modelées, enluminées sur fond d'or à huit couleurs, représentant des scènes bibliques, les figures du zodiaque et les douze mois du calendrier.

Dès le quatorzième siècle, l'abbaye de Bonmont avait acquis, au pied du Jura, des donations qui en faisaient l'un des monastères les plus riches du pays.

Son abbé résident mourut au lendemain de la Réforme.

La liquidation générale des biens se fit par les soins d'un avoyer de Berne.



ON SONO

STASSE sè passâve lâi a dza grantenet, ào teimps dâi z'épaulette, dâi tsausse à boranclio et dâo catsimo d'Ostrevâ.

Dein sti teimps quie, lâi avâi pè Rebatta-Coucon on menistre, boum' einfant quemet Monsu Cadet Rousselle, — cli que de la tsanson, — et que n'avâi rein qu'on défaut. Cò n'ein a pas. Lo vilhio revî lo dit prâo :

Lâi a fenna, tsevan ne vatse

Que n'ausse quanque tatte.

Et lè menistre mimameint,

Ti lè z'hommo, et lè serpeint !

La dètse dâo menistre que vo dio l'êtâi que

Après la sécularisation du monastère, les biens de celui-ci furent régis par un gouverneur bernois, subordonné au bailli de Nyon.

En 1649, un règlement intervint sur les prébendes accordées aux pauvres qui avaient trouvé un asile dans l'ancienne abbaye. Sur les revenus de la fortune de l'abbaye, on fournissait aux prébendiers, des repas complets, du pain, du vin, des vêtements, des chaussures, du suif et de l'huile pour l'éclairage.

Le nombre des pauvres assistés par la maison, fut, en outre, porté à 150, hommes ou enfants; le gouverneur bernois, le pasteur et quelques membres du consistoire établissaient le rôle de ces pauvres. On donnait aussi une miché de pain aux pauvres passants.

Le bailliage de Bonmont se divisait en trois châtellenies: Gingins, la Rippe et Bossey.

Les bâtiments du couvent de Bonmont ont disparu, mais l'église, probablement la plus ancienne des églises cisterciennes de la Suisse, subsiste encore avec quelques modifications. Toute la construction est d'une grande simplicité; le portail à l'ouest est remarquable comme modèle de type bourguignon.

Dans son « Histoire du canton de Vaud », Paul Maillfer mentionne cette église « très simple d'aspect, mais dont les heureuses proportions forment un tout bien harmonique ». Puis il ajoute ce qui, aujourd'hui encore, a toute son actualité, car ce sont des paroles qui, s'adressant à l'âme, trouveront éternellement un écho auprès de nous tous :

« C'est dans les églises et les cathédrales que s'est surtout manifestée la pensée du moyen-âge et ses aspirations artistiques. Là aussi, au milieu des agitations d'une époque troublée, on trouve la paix et la tranquillité. A l'ombre de ces voûtes, le serf oublie un instant sa dure condition, le chevalier, les grands coups d'estoc et de taille; le fugitif même y trouve un instant de répit: l'enceinte sacrée le protège contre la vengeance de ceux qui le poursuivent. »

Le château date du dix-huitième siècle et appartient à la famille Sautter, de Genève.

Mme David Perret.

EXCUSES A TCHITCHERINE

Les Soviets ne sont pas contents,
Dis-tu, ô ! Puissant Tchitchérine,
Dans la succulente tartine,
Envoyée à nos dirigeants !
Ces derniers, envers toi sont chiches
De bons mots et de compliments ;
Je te dirai donc, franchement,
Que de tes notes, on s'en fiche !
Tu n'as pas l'air très satisfait
De nous voir garder le silence ? !
Pour répondre à ton insolence
Notre temps, précieux, au fait,
Ne mérite pas qu'on le perde ;
Aussi, puisque cela t'amuse,
Je te dirai, en fait d'excuse,
Comme disait Cambronne : M.... !

Envoi :

Ta note a produit son effet ;
Maintenant, es-tu satisfait ?

Pierre Ozaire.

APRÈS UNE VOTATION

Messieurs du Conteur,

Je me prends la liberté de vous écrire la présente: C'est au sujet de la votation sur la réforme du régime des alcools. Ne voilà-t-il pas qu'après avoir délivré mon bulletin de vote, je rencontre le vieux Francis, mon voisin, qui revenait aussi de voter.

Après nous être serré la main, ce brave homme me demande à brûle-pourpoint :

— Comment avez-vous voté ?

— Eh bien ! lui répondis-je avec conviction, moi, j'ai voté « non ».

Et vous voyez bien, Messieurs, que j'ai bien fait, puisque nous avons gagné.

Mais le vieux Francis, qui n'est pas un méchant homme et pour qui j'ai du respect, m'a de suite répondu, avec autant de conviction :

— Eh bien ! moi j'ai voté « oui ».

Et comme il insistait à ce que je lui dise ma raison, je lui ai répondu :

— L'alcool ne fait pas de mal, autrement les

Bernois ne seraient pas de si forts lurons et de si grands travailleurs. Car certains d'entre eux en reçoivent dès leur enfance la ration dans leur café noir, à la place du lait.

Le père Francis s'était d'abord redressé lorsque je lui parlait de la rude force des Bernois. Mais qu'il soit de souche bernoise du temps de Davel ou après, ce mouvement de vanité fut passager. Il me répliqua :

— M. Samuel, vous n'êtes pas dans le vrai !

Et là dessus, après m'avoir parlé des Indiens, qui ont été anéantis à peu près en Amérique, plus par l'alcool, (appelé là-bas « eau de feu »), qu'abattus à coups de fusil, nous nous en allâmes chacun de son côté, parce que la soupe nous attendait, et vous savez la colère des ménagères lorsque — que ce soit jour de vote ou non — on vient trop tard !

Mais il ne s'agit pas de cela.

J'ai voté « non », et nous avons gagné ! Mais, dès lors, j'ai ruminé la chose et j'ai fini par me décider à vous consulter à propos du schnaps que les Bernois, nos frères, versent à leurs enfants; si j'ai été bien renseigné, moi qui jusqu'alors croyais que l'eau-de-vie ne convenait pas à la jeunesse ?

Samuel...

Ravitaillement. — Un loqueteux entre dans une boulangerie, demande quatre sous de pain, met la miché sous son bras et, tout en cherchant des sous dans sa poche, demande d'une voix lamentable :

— Y a-t-il un hôpital par ici ?

— Un hôpital ? Pourquoi faire ?

— Pour moi... J'ai la... la gale.

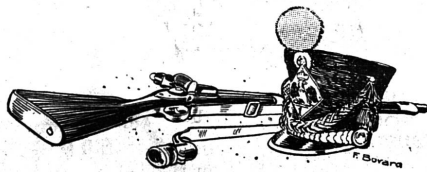
— La gale !... gardez vos sous et sauvez-vous vivement d'ici !

— Et le pain ?

— Gardez-le, gardez-le...

Tout chancelant, le malheureux sort de la boulangerie, son pain sous le bras. Au coin de la rue, il rejoint un individu tout pareil à lui et lui dit :

— A toi, maintenant, le charcutier pour du jambon...Après quoi on pourra casser la croûte.



VIEUX SOLDATS, VIEUX UNIFORMES

NOTRE collaborateur Méline — M. le Dr Meylan, de Moudon — un des historiens les plus avisés de notre canton, donne au *Messageur des Alpes* les intéressants détails que voici sur nos vieux uniformes.

Vers 1866, on fit un essai d'uniformes pour la cavalerie; quelques dragons furent habillés d'un dolmann vert avec brandebourgs noirs et colbacks; on arma ces hommes de mousquetons prêts à la Confédération par le roi de Bavière. Je tiens ces renseignements de feu M. Samuel Biéler, qui fit cette école en qualité de vétérinaire, sous les ordres de feu le colonel Quinlet. M. Biéler me fit voir une photographie reproduisant des hommes revêtus de ces costumes projetés. Cette école avait eu lieu à Bière.

« M. Quinlet, fils du précédent, colonel, lui également à Vevey, doit sûrement posséder un exemplaire de cette photographie, très intéressante au point de vue documentaire. »

Le dernier colback de tambour-major, duquel nous nous souvenons, ajoute le *Messageur*, a été porté par le tambour-major Chérix, de Bex, qui, un jour de revue, à Aigle, gêné par sa coiffure pour lever la tête et lancer sa canne, la lança si malheureusement qu'elle retomba en traversant les vitres de la lanterne publique placée, alors, à l'angle du bâtiment dans lequel est actuellement logé le poste de gendarmerie, place du Marché.

Si, d'après M. le Dr Meylan, on fit, en 1866 déjà, dans la cavalerie, des essais en vue du changement d'uniformes, dans les carabiniers ce fut l'école de recrues de 1869, à Payerne, dans

laquelle des essais de coiffures de toutes formes furent faits. A cette école participaient plusieurs sous-officiers, trompettes et recrues d'Aigle, c'est de cette école-là que date l'abolition du chapeau à plumes de coqs pour les carabiniers et les compagnies de sapeur du génie.

Quant aux « cantinières » est-il besoin de dire que cet « emploi » n'a jamais existé dans les troupes suisses.

Cela fait bien un jour de démonstration, pour la parade, en tête d'un cortège, de voir une jolie fille sanglée dans un uniforme qui lui sied à ravir, mais c'est tout, puisque ce costume n'a jamais été porté en Suisse.

* * *

L'autre jour à Ollon, dit, de son côté, la *Feuille d'Avis d'Aigle*, réunis par le hasard et buvant le verre de l'amitié, cinq vieux trompettes ayant tous passé leur école d'élève il y a plus d'un demi-siècle. C'étaient MM. Félix Crosset à Ollon et Alexis Chamorel à St-Triphon, il y a cinquante-deux ans; Alexis Roud, Hri Constans à Ollon, et Alexis Chamorel à Antagny, 51 ans.

Il convient de rappeler qu'alors, on recrutait les jeunes gens, désireux d'entrer dans les fanfares ou de battre le tambour, dès l'âge de 12 ans déjà, afin de passer une école d'élèves, les premiers à Lausanne, les seconds à Moudon. Cette école durait douze semaines et on y enseignait, outre la pratique de l'instrument, les éléments essentiels des solfèges. Un examen de sortie avait lieu à la fin, à la suite duquel les meilleurs recevaient des prix et les autres, s'ils n'étaient pas suffisamment qualifiés étaient éliminés ou devaient refaire une demi-école. Ce système, propre au canton de Vaud, prit fin avec l'organisation de 1874. Ces jeunes gens, instruits rationnellement, donnaient plus tard d'excellents musiciens.

L'ABBAYE DES ÉCHARPES BLANCHES

Un vénérable Abbaye des Echarpes blanches, de Montreux, a célébré vendredi et samedi passés sa fête bisannuelle. L'abbé était cette fois-ci, M. Louis Blanc, ancien député, qui, assisté de sa très aimable et souriante compagne, a reçu ses administrés dans son beau verger de Brent. Ce fut charmant.

La fête de cette année coïncidait avec l'inauguration du nouveau drapeau. Le porte drapeau désigné est M. Albert Puenzieux. En présentant le nouvel étendard à la société, M. Puenzieux a lu les vers suivants, de sa composition, et qu'il a bien voulu communiquer au *Conteur* :

SALUT AU VIEUX DRAPEAU

Salut à toi drapeau, légué par nos grand-pères,
Témoin du bon vieux temps, de nos tirs de Montreux,
Combien de grenadiers, d'allure noble et fière,
Ont défilé, beau droit, suivant tes plis soyeux.

Si tu pouvais parler, que de choses à nous dire
Du Montreux d'autrefois, de ces temps généreux
Où l'on pouvait chanter, grapillonner, bien rire,
Où nul ne nourrissait des instincts belliqueux.

C'était le temps béni, où chacun à son aise
Vivait des jours heureux, cultivant nos coteaux,
Où le vin était bon, la chique point mauve,
Où tous passaient syndic ou bien municipaux.

La Veraye était grosse et les baies méchantes,
Mais tous les citoyens habitant entre deux,
Ne se chipotaient pas pour des questions de rentes
Et vidaient maints flacons en parlant de Montreux.

Le soir des Abbayes, les papas en goguette
Rentrèrent cahin, caha, au bras de leur moitié,
Murmurant bonnement à leur fille Juliette
Que la route était raide et le jambon salé.

Que les temps ont changé ! aujourd'hui l'après-guerre
Ne nous permet plus tant de rire à qui mieux mieux
Moins chaud est le soleil et plus dure est la terre
Quand reverrons-nous donc le beau temps de Montreux.

Mais l'espoir est en nous, ô noble Echarpe Blanche,
Nos enfants reverront le Montreux d'autrefois.
Adieu, vieux de Veytaux, du Châtelard, des Planches,
De Montreux, chers amis, nous serons tous bourgeois.